Merci de votre implication dans la campagne « 13 maisons »et de votre intérêt à postuler au Fonds de Solidarité. Le Fonds de Solidarité a été créé pour aider les branches les plus pauvres à recevoir les fonds indispensables à la réalisation de leurs projets « 13 Maisons ». Il est maintenu et distribué par le Fonds International de la Congrégation de la Mission. Cependant, le financement de projets spécifiques dépend entièrement de la générosité des membres et des groupes de la Famille Vincintienne.

Pour en savoir plus sur la Campagne « 13 Maisons », veuillez visiter <http://vfhomelessalliance.org>

Ce formulaire a pour but de vous guider dans la demande. Toutefois, si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à fha.campaign@famvin.org.

Veuillez envoyer le formulaire de demande complété et tous les documents justificatifs supplémentaires (par exemple, cas, photos, plans de construction) à fha.campaign@famvin.org

**Éligibilité**

Assurez-vous que votre organisation remplit les critères d'éligibilité suivants pour être prise en compte pour un financement :

* Le principal organisme responsable de la mise en œuvre fait partie de la Famille Vincentienne.
* Les bénéficiaires du projet sont les personnes sans-abri ou risquant de le devenir, les habitants de taudis, les réfugiés ou les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
* Le projet a identifié comment il assurera une approche 'Ne pas nuire', par exemple en protégeant ceux impliqués dans ou impactés par le projet. Veuillez consulter l'Annexe 1 ci-dessous.
* Le projet se situe dans l’un des pays les plus pauvres avec une présence vincentienne.
* Aucun autre projet « 13 Maisons » financé par l’Alliance Famvin avec les personnes sans-abri le Fonds de solidarité n'est en cours de planification ou de développement dans votre pays. Veuillez noter qu’à ce stade, nous ne pouvons considérer qu’un seul projet par pays à la fois pour un soutien financier du Fonds de solidarité, selon la priorité convenue par la Famille Vincentienne locale. Des projets supplémentaires sont toujours éligibles pour une autre forme de soutien de la part de l’Alliance Famvin avec les personnes sans-abri, par exemple, expertise en développement de projet, introductions, échange de connaissances, etc.

**Critères d'évaluation**

La campagne « 13 maisons » a pour objectif principal de trouver des solutions locales aux problèmes non résolus et de rechercher une collaboration au niveau local, national et mondial afin de les concrétiser. En tant que tel, les demandes seront évaluées dans cet esprit. Les critères les plus essentiels incluent :

* Les besoins locaux ont été identifiés et le projet propose une solution à ceux-ci.
* Le projet adopte une approche à long terme, axée sur une solution qui aura un impact positif sur la vie des bénéficiaires. Remarque : Bien que nous considérions le logement comme l’un des moyens les plus efficaces de mettre fin à l’itinérance des personnes, nous sommes également ouverts aux demandes axées sur la prévention de l’itinérance ou sur la résolution du cycle intergénérationnel de la pauvreté (par exemple dans les bidonvilles).
* Le projet a identifié la manière dont il garantira une approche "NE PAS NUIRE", par exemple en protégeant les personnes impliquées dans le projet ou touchées par celui-ci. S’il vous plait, lire l'annexe 1 ci-dessous.
* Le projet s'est engagé à collaborer avec d'autres membres de la Famille Vincentienne et /ou d'autres organisations partageant/soutenant les valeurs vincentiennes, dans le pays et/ou à l’échelle mondiale.
* La demande met en évidence la contribution financière de l’organisme responsable et de la communauté locale. Remarque : en général, le montant maximal que vous pouvez solliciter auprès du Fonds de Solidarité est de 50% du coût total du projet.
* L'organisme responsable a soumis un budget détaillé et peut démontrer sa capacité de présenter un rapport sur l'évolution du projet, y compris des rapports financiers vérifiés sur la manière dont l'argent est dépensé.

| NOM DU PROJET : | PAYS/REGION : |
| --- | --- |
| Responsable/Branche : | Coordonnées  (adresse email et numéro de téléphone portable): |

| 1. **Portée** [Veuillez décrire brièvement les buts et objectifs du nouveau projet.]
 |
| --- |

| 1. **Bénéficiaires** [Qui le projet vise-t-il à soutenir? Veuillez indiquer combien de personnes seront aidées. Veuillez indiquer si / comment participeront-ils à la planification / réalisation du projet.]
 |
| --- |

| 1. **Besoin** [Pourquoi ce projet est-il nécessaire? Quelles recherches existent dans ce domaine? Comment le projet comble-t-il le fossé actuel en matière de soutien aux personnes sans-abri dans votre communauté ?] Veuillez utiliser l'analyse de changements systémiques pour expliquer les besoins. Par exemple, au-delà d’un besoin de logement, quels sont les besoins des bénéficiaires en matière de santé, d'éducation et de moyens de subsistance ? Le projet qui répond à ces besoins augmente ses chances de mettre fin au cycle intergénérationnel de la pauvreté et de permettre aux bénéficiaires de vivre durablement dans la dignité. Y a-t-il des facteurs indépendants de la volonté des bénéficiaires qui affectent leur capacité à se sortir de la pauvreté ? Par exemple, prenez en compte les influences politiques, économiques et sociales sur cette communauté].
 |
| --- |

| 1. **« Ne pas nuire »** [La mise en place de nouveaux projets ou la modification de projets existants peut avoir des répercussions négatives inattendues sur les bénéficiaires/communautés et peut exposer les bénéficiaires à des risques d'abus. Comment le projet adoptera-t-il une approche "Ne pas nuire" ? Quels sont les risques éventuels de préjudice pour les bénéficiaires du projet ? Veuillez décrire ces risques et les mesures qui seront prises pour les réduire/éliminer].
 |
| --- |

1. **Objectifs** [Quels sont les cibles / objectifs à court et à long terme de ce projet ? Répondre à chacun des besoins visés au point 3 avec un objectif correspondant. Pour les projets de construction, veuillez-vous assurer que les bénéficiaires sont propriétaires du terrain sur lequel vous construisez et que la maison achevée leur appartiendra également. La FHA ne peut pas soutenir l'achat de terrains pour les bénéficiaires. Si la construction est un logement temporaire, veuillez indiquer à qui il appartient et comment il sera géré pour garantir qu'il servira aux bénéficiaires pendant un nombre important d'années.]

| 1. **Suivi et évaluation** [Comment la mise en œuvre des objectifs sera-t-elle contrôlée? Comment le succès du projet sera-t-il évalué?]
 |
| --- |

| 1. **Gestion** [Comment le projet sera-t-il géré tout au long de son développement ? Qui assumera la responsabilité du projet à long terme? Comment le projet continuera-t-il d’impliquer la Famille Vincentienne ?]
 |
| --- |

| 1. **Partenariats** [Qui, dans la Famille Vincentienne, sera impliqué ? Y aura-t-il d'autres partenaires impliqués ?]
 |
| --- |

| 1. **Calendrier** [Quand le projet est-il susceptible de commencer et combien de temps durera-t-il ? Veuillez aussi préciser le moment idéal de l'année pour mettre en œuvre le projet et indiquer toute urgence ; par exemple, si les activités doivent commencer à un moment précis de l'année pour éviter les intempéries.]
 |
| --- |

| 1. **Risques** [Quels sont les principaux risques pour la réussite de la mise en œuvre du projet ? Comment seront-ils atténués ? Examinez tous les facteurs qui pourraient menacer le projet, notamment le manque de fonds, la corruption, les changements politiques, etc. ]
 |
| --- |

| 1. **Collecte de fonds** [Qu'est ce qui a été fait jusqu'à présent pour collecter des fonds pour ce projet ? Quelle est la stratégie de collecte de futurs fonds pour couvrir les coûts ?]
 |
| --- |

| 1. **Budget** [Combien coûteront le développement et la gestion du projet ? S’il vous plait, présentez un budget détaillé. Le budget devrait être joint à cette demande. Veuillez indiquer clairement combien d’argent a déjà été collecté, ce qui a été promis, ce qui est demandé au Fonds de Solidarité.]
 |
| --- |

| 1. **Détails bancaires** [Veuillez indiquer vos informations bancaires :

Devise du compte bancaire : dans quelle devise le compte bancaire reçoit-il des fonds ?Nom du compte :Adresse du titulaire du compte :Numéro du compte :Nom de la banque :IBAN :CODE SWIFT (BIC) :Adresse de la banque : Veuillez joindre un relevé d'identité bancaire. Il peut s'agir d’un RIB ou d'une photo d'un document tel qu'un chèque en blanc, un relevé bancaire ou une lettre de la banque certifiant le titulaire du compte et le numéro de compte.Veuillez noter que le Fonds de solidarité ne transfère que sur des comptes bancaires institutionnels] |
| --- |

**Communication**

L’Alliance Famvin avec les personnes sans-abri (FHA en anglais) publie régulièrement des articles sur les nouveaux projets « 13 Maisons » sur son site Web et sur ses plateformes de médias sociaux. Nous sommes impatients de résumer et de publier certaines idées de projets, car cela permettra de collecter des fonds pour le Fonds de solidarité et par conséquent augmentera les chances des candidats de recevoir un soutien financier. **Remarque :** le résumé n'inclura que des informations de base sur le projet (lieu, bénéficiaires, portée, etc.). Nous ne publierons aucune information confidentielle ou sensible telle que les coordonnées bancaires, le nom des bénéficiaires ou les risques.

Cependant, la FHA comprend que certaines branches / organisations travaillent dans des environnements complexes et que toute publication d’information sur des projet spécifiques pourrait présenter un risque pour le personnel, les volontaires et les bénéficiaires. C’est pourquoi nous vous demandons de compléter la section ci-dessous, en indiquant si et comment nous pouvons utiliser les informations fournies dans cette application en cochant la case correspondante et en expliquant si nécessaire.

**Déclaration**

□ J'autorise **toutes** les informations fournies à être publiées sur le site Web de l’Alliance Famvin avec les personnes sans-abri et les plateformes de médias sociaux.

□ J'autorise **l'utilisation partielle** des informations fournies à être publiées sur le site Web de l’Alliance Famvin avec les personnes sans-abri et les plateformes de médias sociaux. Veuillez exclure de la publication les sections suivantes de l'application :



Raisons: 



□ Je **n'autorise** pas l'utilisation publique d’aucune des informations fournies.

Raisons :



**Date :**

**Nom :**

**Signature :**

**Annexe** **- 1 Le principe "Ne pas nuire" - Guide succinct**

La mise en place de nouveaux projets ou l'extension/la transformation de projets existants peut avoir des conséquences négatives involontaires pour les bénéficiaires et leurs communautés au sens large. Le principe "Ne pas nuire" est un principe utile (couramment utilisé dans les secteurs du développement international et de l'aide humanitaire) qui peut être utilisé dans la planification et le suivi des projets.

En adoptant cette approche, nous prenons en compte les risques potentiels pour le bien-être, la dignité et l'intégration des bénéficiaires du projet, y compris le risque de subir directement des abus du fait de leur participation. Les mesures mises en place pour faire face à ces risques doivent être proportionnées et adaptées au contexte spécifique dans lequel vous travaillez.

Voici quelques exemples pratiques des types de mesures que vous pourriez envisager de prendre :

- Évaluer les risques du projet pour les bénéficiaires - cette évaluation pourrait être revue régulièrement.

- Veiller à ce que les voix des bénéficiaires soient entendues au cours du processus d'élaboration du projet.

- Tenir compte de l'emplacement du projet et de son impact sur les besoins des bénéficiaires - par exemple, l'accès à l'eau potable, à l'éducation, aux services médicaux, etc.

- Si le projet fait appel à des entrepreneurs (par exemple, pour la construction de maisons), s'assurer qu'il s'agit d'une entreprise de bonne réputation.

- Examiner les moyens d'éviter que les bénéficiaires ne deviennent financièrement dépendants du projet - par exemple, prévoir des plans pour développer une source de revenus indépendante.

- Veiller à ce que les bénéficiaires soient informés de la manière dont ils peuvent faire part de leurs préoccupations ou de leurs plaintes, et de la conduite qu'ils peuvent attendre du personnel/des bénévoles.

- Évaluer l'aptitude du personnel/des bénévoles à travailler avec les bénéficiaires, par exemple en interrogeant les candidats.

- La mise en place d'une politique de protection, qui décrit les procédures à suivre si l'on craint qu'un bénéficiaire ne soit victime d'abus.